



# COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 5 JUILLET 2022

## **PV N° 564**

Présents : Mr. M. VACHETTA, J. SABATINO, F. NARDIN, J. DA CUNHA VELOSO.  
Excusés : C. FARRAT, D. FRANZIN.

### **ERRATUM :**

Après consultation de la commission du statut de l'arbitrage de la LAURA FOOT,

La commission départementale s'est trompée sur la notion d'un arbitre majeur.

« Un arbitre majeur est une personne qui a 18 ans »

Par conséquent les clubs de D1 sanctionnés à tort au PV du mois d'Avril ne sont pas en  
Infraction au statut de l'arbitrage pour la saison 2022/2023.

A savoir :

**AS VEZERONCE HUERT 580949.**

**FC LE VERSOUD 504450.**

### **Club EYZIN ST SORLIN :**

La commission est bien en possession du certificat médical de votre arbitre

Mr CASSARD.

Vous n'êtes pas en Infraction au statut de l'arbitrage pour la saison 2022/2023.

Avec mes excuses.

Michel VACHETTA.